

PLAINES DE VACANCES - ETE 2015



OUVERTURE : 06 JUILLET 2015 AU 21 AOUT 2015 - DE 7H30 A 17H30

ATTENTION : l'horaire a été modifié :

- 🕒 7.30 h : **garderie facultative**
- 🕒 8.15 h : appel, clôture des listes et départ vers le lieu d'accueil
- 🕒 16.00 h : fin des activités (*)
- 🕒 17.30 h : **fin de la garderie facultative.**

(*) Sauf en ce qui concerne les journées lors desquelles seront organisées des excursions. Le planning et les horaires de celles-ci vous seront communiqués ultérieurement.

Les enfants seront répartis pendant la journée dans les écoles suivantes:

- **Ecole n° 15 « Les Lutins du Petit Bois »**, av. Carl Requette, 20, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, pour les enfants fréquentant l'enseignement maternel.
- **Ecole n°16 « L'école du Petit Bois »**, av. Carl Requette, 20, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, pour les enfants fréquentant l'enseignement primaire.

REDEVANCES :

Une intervention journalière de **€6,00 par enfant** sera réclamée pour le 1er et le 2ème enfant.
A partir du 3^{ème} enfant *présent le même jour*:

- Section Primaire : une redevance de **€3,00** sera réclamée pour le 3^{ème} enfant et suivants.
- Section maternelle : une redevance de **€2,70** sera réclamée pour le 3^{ème} enfant et suivants.

Le montant comprend un petit déjeuner, un potage à midi et une collation à 15h30.

Il n'y a donc pas de repas à midi. Les enfants doivent apporter leur pique-nique.

Les animations, les droits d'entrée pour les activités extérieures et tous les transports sont également compris dans le prix.

INSCRIPTIONS : (fiches d'inscription et fiches médicales obligatoires)

- Soit via l'école **au plus tard le 14/06/2015**
- Soit via le site internet (www.molenbeek.be) **au plus tard le 14/06/2015**
- Soit au bureau de l'Instruction publique (Place Communale 29) **au plus tard pour le 14/06/2015**

LIEUX DE REUNION

- **Lieu de réunion école 5** Place de la Duchesse de Brabant, 27
- **Lieu de réunion école 15 – 16** Avenue Carl Requette, 20

PAIEMENT: Bancontact ou par virement (un virement par enfant)

- Soit via Bancontact (Place communale 29 – 1080 Bruxelles)

■ Soit via virement

IBAN : BE06 001 3537148 22

SPA – Bergendal

Steenweg op Ninove 805

1703 Schepdaal

Le paiement de la redevance pour la

1^{ère} PERIODE devra être sur le compte **AU PLUS TARD POUR LE 14/06/2015 ;**

2^{ème} PERIODE devra être sur le compte **AU PLUS TARD POUR LE 10/07/2015 ;**

En communication, il y a lieu d'indiquer :

NOM et Prénom de l'enfant / primaire ou maternel / année de naissance /

BLOC 5 ou 16 / dates précises de présence de l'enfant

ATTENTION :

Les enfants dont les parents qui n'auront pas remis les fiches d'inscription et médicale pour le 14/06/15 et effectuer le paiement pour les dates reprises ci-dessus (2 dates) ne seront pas acceptés aux plaines de vacances.

----- Le versement peut prendre 2 à 3 jours d'une banque à l'autre -----

REMBOURSEMENT :

En cas d'absence, le remboursement ne sera effectué que sur présentation d'un certificat médical qui devra parvenir au service de l'Instruction publique pour le **lundi 11 septembre 2015 au plus tard**.
Prière d'indiquer le n° du compte financier sur lequel ce remboursement peut être effectué.

Exemple de virement

Monsieur Dupont Jean désire inscrire sa fille, Dupont Inès, née en 2007 du 06 au 17 juillet (soit 10 jours = 60,00EUR) aux plaines de vacances. Monsieur Dupont choisi de déposer Inès au bloc 16

Communication : Dupont Inès / primaire / 2007 / bloc 16 / 6 au 17 juillet

FICHE D'INSCRIPTION – Eté 2015

A joindre avec la fiche médicale !

Nom : Prénom :

Classe :

Date de naissance :

Enseignement primaire – enseignement maternel (biffer la mention inutile).

Cocher le lieu de réunion : Ecole 5 - Ecole 16

Votre enfant a-t-il fréquenté les plaines de vacances à Pâques 2015? OUI / NON

Si oui, il n'est pas nécessaire de remplir à nouveau la fiche médicale sauf si des changements ont eu lieu entretemps

JUILLET : 1 ^{ère} Période					AOÛT : 2 ^{ème} Période				
Lundi	Mardi	Mercr.	Jeudi	Vendr.	Lundi	Mardi	Mercr.	Jeudi	Vendr.
		■	■	■	03	04	05	06	07
06	07	08	09	10	10	11	12	13	14
13	14	15	16	17	17	18	19	20	21
■	■	22	23	24	■	■	■	■	■
27	28	29	30	31	■				

Paiement : jours X € = €

Veillez entourer les jours de présence réelle de l'enfant. Suite à la nouvelle réglementation plus aucun report, annulation ou changement de date ne sera accepté au-delà des dates de clôture.

L'enfant ne sera accepté que s'il est bien noté sur la liste du jour et que si le paiement a bien été enregistré pour la date de clôture.

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom :

Tél :

CONDITIONS D'ADMISSION ET D'ACCES AUX PLAINES.

Être âgé de 2 ½ à 13 ans;

Fréquenter l'enseignement fondamental (maternel ou primaire) ordinaire;

Être domicilié dans la commune ou fréquenter n'importe quelle école fondamentale ordinaire francophone sur le territoire la commune;

Avoir procédé à la demande d'inscription de l'enfant concerné dans les formes et avoir procédé au paiement de la redevance dans les délais repris au point « Inscriptions » de l'avis ci-joint.

Signature des parents :